



03.06.2022 - 10:00 Uhr

## Baromètre des litiges TCS - les litiges des femmes coûtent plus cher que ceux des hommes

Berne (ots) -

**Vernier, le 2 juin 2022 - La fréquence des litiges est restée globalement stable en 2021, malgré quelques changements dans les domaines de la mobilité, du travail et du logement. De façon générale, les litiges ont été plus nombreux chez les jeunes que chez les seniors et les litiges concernant des femmes ont engendré plus de frais que ceux des hommes. C'est à nouveau à Zurich et à Genève qu'on a enregistré les principaux litiges en matière de mobilité en 2021.**

Après 2020, les restrictions de mobilité imposées par la pandémie de coronavirus ont à nouveau entraîné un recul de 5% des cas de litiges dans ce domaine en 2021.

Les litiges liés à la mobilité ont toutefois été plus fréquents - de près de 50% - à Zurich et Genève qu'à Bâle et à Berne. En outre, les litiges concernant la mobilité concernaient presque deux fois plus des hommes que des femmes. Ces litiges en rapport avec la mobilité ont concerné deux fois et demi plus les jeunes (18 à 35 ans) que le groupe d'âge "66 ans et plus". Rien que l'année dernière, la fréquence des litiges a augmenté de plus de 40% dans le groupe des "18 à 35 ans".

Le nombre de litiges concernant le travail a lui reculé de 15%. Malgré cela, la fréquence totale des litiges en 2021 est resté pratiquement comparable à celle de 2020, car on a enregistré une nette augmentation, de plus de 6%, dans le domaine du logement. Cela a suffi à compenser les baisses enregistrées dans les autres secteurs. Ce sont les Tessinois qui détiennent la palme des litiges en matière de logement. Au Tessin, un propriétaire sur douze vit un litige en rapport avec son logement. Dans l'ensemble, la fréquence des litiges liés à la propriété est 65% plus élevée que la moyenne suisse.

### Les jeunes sont plus souvent en conflit que les seniors

En 2021, 22% des "18 à 35 ans" ont été impliqués dans un nouveau litige, contre seulement 10% des

"66 ans et plus". Dans les classes d'âge intermédiaires des "36 à 50 ans" et "51 à 65 ans", respectivement 17% et 15% des personnes ont été concernées par un tel événement. Un écart identique avait déjà été observé en 2020. Mais il s'est encore un peu accentué car le nombre de litiges a augmenté de 13% dans la classe d'âge la plus jeune par rapport à l'an dernier, tandis qu'il n'a que peu varié dans les autres classes d'âge. On constate en revanche que les litiges sont en moyenne deux fois moins coûteux parmi les "18 à 35 ans" que chez les "51 à 65 ans".

### Le coût des litiges est plus élevé chez les femmes que chez les hommes

Le constat de l'année précédente s'est encore accentué l'an dernier : si le coût moyen a baissé de 2% chez les hommes par rapport à 2020, il a augmenté de 15% chez les femmes. Ce qui a eu pour conséquence qu'au total, l'an dernier, les litiges impliquant des femmes ont coûté près de 10% plus cher que ceux impliquant des hommes. Il existe cependant des différences en fonction des secteurs juridiques. En ce qui concerne la mobilité, les hommes coûtent légèrement plus cher (environ 3%), tandis que dans les autres domaines, ce sont clairement les femmes qui coûtent le plus cher (entre 15% et 20%).

### Informations sur l'étude

Les évaluations du baromètre des litiges se basent sur le portefeuille de clients du TCS dans les domaines de la protection juridique liée à la mobilité (environ 250'000 polices), de la protection juridique privée (environ 150'000 polices), de la protection juridique en matière de bâtiments (près de 32'000 polices) et se réfèrent à des cas juridiques qui ont été ouverts (pour ce qui concerne la fréquence) ou clos (pour ce qui concerne le coût et la durée) au cours de l'année 2021.

Contact:

Contact : Massimo Gonnella, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33, [massimo.gonnella@tcs.ch](mailto:massimo.gonnella@tcs.ch), [www.presetcs.ch](http://www.presetcs.ch), [www.flickr.com](http://www.flickr.com)